

Une demande d'augmentation de puissance fut formulée à Yorkton, Saskatchewan, dans des circonstances telles que le Bureau fut d'avis de ne pas y faire droit. Nous voulions refuser cette demande en raison des résultats non satisfaisants de l'emploi d'ondes courtes dans cette région. D'un autre côté, cependant, le *Board of Trade* de Yorkton et un grand nombre de chambres de commerce de localités voisines comprises dans le rayonnement de ce poste se groupèrent ensemble, s'adressèrent au Bureau des gouverneurs de Radio-Canada et demandèrent d'établir ce qu'ils appelaient un poste local. Nous avons réussi à réunir les gens qui voulaient installer le poste et les intéressés locaux que représentaient les chambres de commerce. Nous avons conclu un nouvel arrangement qui, croyons-nous, est unique en son genre, et que nous voudrions voir appliquer dans une certaine mesure par tout le Canada. L'arrangement comportait brièvement les dispositions suivantes: l'outillage devait être tout à fait moderne, le conseil d'administration de la nouvelle société devait comprendre deux représentants des chambres de commerce locales; on s'engagerait à consacrer au moins quatre heures par jour à des programmes éducatifs d'intérêt local, particulièrement en ce qui concerne les besoins de la population agricole. Il fut de plus convenu que le plus grand esprit de justice existerait entre les partis politiques en matière d'expression d'opinion, non seulement en temps d'élection mais aussi durant les intervalles entre deux élections. L'on ne devait pas préconiser sous quelque forme que ce soit la vente du grain. Il fut aussi prescrit que les propriétaires du poste garantiraient de payer au *Board of Trade* de Yorkton fiduciairement \$300 par année durant les cinq premières années et dans la suite \$500 par année pour l'établissement de bourses à l'université de la Saskatchewan destinées à des jeunes hommes et à des jeunes filles méritants des alentours. Bien que cet arrangement soit loin d'être parfait, nous avons été heureux d'en faire l'essai en nous inspirant du sentiment nouveau et de la conception nouvelle de l'idée de coopération collective qui, croyons-nous, devraient être à la base de toute radio-diffusion en ce pays.

Je voudrais maintenant parler un peu plus longuement de l'augmentation du rayonnement qui s'est produit depuis l'an dernier. Nous visons à pourvoir éventuellement toute la population du Canada de facilités de réception et d'un rayonnement de tout premier ordre. Nous sommes en train d'atteindre ce but. En novembre 1936, le réseau Radio-Canada desservait moins de 50 p. 100 de la population. Aujourd'hui, ou je devrais dire plutôt, dans quelques semaines, nous en desservirons 85 p. 100. En 1937, nous avons érigé le poste CBL à Hornby et le poste CBF à Verchères. A la fin de 1937 nous desservions 76.5 p. 100 de la population. Notre nouveau poste CBA dans les provinces Maritimes commencera à fonctionner le 8 avril; le nouveau poste CBK dans les Prairies devrait être inauguré le 1er juin au plus tard, et nous espérons que son aménagement sera suffisamment à point pour nous permettre de faire des essais lors de la visite du Roi. A l'inauguration de ces deux postes nous nous trouverons à desservir 85 p. 100 de la population du pays. Je tiens à faire cette observation à propos de notre nouveau poste dans les Maritimes. Nous espérons que ce poste transmettra des programmes à des gens qui n'ont jamais eu l'occasion de les entendre auparavant. Notre poste transmetteur des Prairies dispose de la longueur d'ondes la plus efficace, 540 kilocycles. Des ingénieurs du Canada et des Etats-Unis nous disent que nul poste au monde doté d'une puissance semblable sera en mesure de fournir un service de radiodiffusion qui lui soit le moins comparable, cela étant dû principalement à l'admirable emplacement et au terrain merveilleusement réceptif des plaines avoisinantes. Aussi, je suis heureux de dire aux citoyens de cette partie du Canada dont la solitude et les difficultés font éprouver le besoin de divertissements et de consolation plus que ceux de toute autre partie du pays, que les programmes de Radio-Canada seront inaugurés le premier jour de juin alors que pendant une période de seize heures chaque jour

[M. Leonard W. Brockington, K.C.]